L'affaire du foulard - 1/2

Voilà maintenant 15 ans que l'affaire du foulard à éclater, 15 ans et toujours pas de solution au problème. Petite retrospective et état des lieux...

Voilà maintenant des années qu'a éclaté la polémique concernant le port du foulard islamique dans les établissements scolaires. Les gouvernements se succèdent mais aucun ne semble trouver de solution à ce conflit. Comment en est-on arrivé là ?

Les faits remontent au mois d'octobre 1989. Au lycée de Creil, en banlieue parisienne, trois jeunes musulmanes sont excluent de leurs cours parce qu'elles refusent obstinément de retirer le foulard qui leur couvre la tête. Un compromis est trouvé avec les parents, mais sur l'intervention de la Fédération Nationale des Musulmans de France, organisation dont la représentativité est contesté par la Mosquée de Paris, les trois jeunes filles décident de garder leurs foulards, en contradiction avec l'accord passé. Le ministre de l'Education de l'époque, un certain M. Jospin, s'en remet à la décision du Conseil d'Etat qui trancha en faveur d'une réintégration dans l'établissement des trois jeunes filles. La bombe était amorcée.

Fort de cette victoire, le port du voile à l'école va se multiplier et surtout se banaliser, à tel point qu'en 1994, François Bayrou, ministre de l'Education Nationale succédant à Jospin, va adresser aux chefs d'établissements scolaires une circulaire dans laquelle il clame son hostilité au phénomène et de nombreuses lycéennes seront exclues de leur établissement suite à cela. Le problème étant officiellement laissé à l'appréciation des chefs d'établissements, personne ne peut chiffrer avec précision combien de compromis, ou d'exclusions, ont eu lieu à propos du voile jusqu'à présent.

En 1999, l'affaire prend une autre tournure. Cette fois, les familles de certaines élèves voilées réclament carrément des dispenses d'éducation physique, voire de cours de musique ou de sciences naturelles. Ainsi, à Flers, près de Caen, après plusieurs jours de grève de l'équipe enseignante, deux jeunes filles turques sont exclues du collège Jean Monnet pour manque d'assiduité aux cours de gym. Dans certaines classes d'écoles de la Seine St Denis ou de l'Oise, suite aux pressions des parents, les cours de sport sont aménagés pour éviter la mixité, et la natation est parfois exclue de l'enseignement sportif. Les professeurs de certains établissements en viennent même à transformer l'enseignement de l'histoire pour éviter d'aborder la Shoah durant la dernière Guerre Mondiale, de peur de froisser certains élèves, ou à choisir soigneusement les auteurs à étudier en cours de Français ou de philosophie.

Alors, où en est-on aujourd'hui ? D'après un sondage récent, 49% des français se disent partisans de l'interdiction du foulard à l'école, mais 68% pensent que c'est "ni plus ni moins choquant que d'arborer une croix ou une kippa". Seulement, a-t-on déjà entendu parler de "l'affaire des kippas" ? Et puis, si ces dernières sont un symbole religieux reconnu, le port du foulard n'est pas une obligation, comme le déclare lui-même le recteur de la Mosquée de Paris. La religion musulman n'imposant qu'un minimum de pudeur, la méconnaissance de cette partie du culte et la pression familiale sont pour beaucoup dans ces apparitions spontanées de nouveaux cas. De plus en plus, les filles musulmanes habitantes de quartiers difficiles ne portant pas le foulard sont soumises au blâme et aux railleries des jeunes hommes prétendant faire la loi dans ces rues et sont vues comme des "putains", à la différence des porteuses de voile considérées comme "de bonnes musulmanes".

Le souci du gouvernement n'est pas moins le problème de la laïcité au sein des établissements, que le fait que le port du foulard est rabaissant pour la gente féminine. Alors que beaucoup d'associations crient à la discrimination par les chefs d'établissements et demandent une bonne fois pour toute l'autorisation du foulard, un nombre croissant de responsables politiques milite en faveur d'une loi qui aboutirait à l'exclusion systématique des élèves refusant de l'enlever. Le gouvernement a conscience que s'il venait à autoriser officiellement le port du voile durant les cours, beaucoup de pères obligeraient sans doute leurs filles à le

L'affaire du foulard - 2/2

porter.

Dernière affaire en date, Alma et Lila, respectivement âgées de 16 et 19 ans, exclues définitivement du lycée Wallon d'Aubervilliers samedi par le conseil de discipline parce qu'elles refusaient de se séparer de leur foulard islamique. Légère variante à une affaire jusqu'ici très banale, leur nom de famille n'est autre que... Lévy. Ces deux adolescentes sont nées de l'union d'une mère kabyle et d'un père juif athée, Laurent Lévy, avocat qui plaide pour le MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) et grand gagnant du procès engagé envers Le Pen lors de l'affaire des "chambres à gaz détail de l'histoire". L'homme ne comprend pas la sanction et menace de faire appel. Peut-on oublier ses origines au point d'en venir à défendre les attaques des fondamentalistes musulmans envers la laïcité propre à la France ? Oui, les fondamentalistes car, même si ces jeunes filles n'en n'ont pas conscience, ce sont bien eux qui influencent ces pratiques et donnent des interprétations du Coran telles qu'ils le désirent.

En attendant l'arrivée, que l'on espère prochaine, d'une loi clôturant une fois pour toute le débat, il y a fort à parier que des dizaines, voire des centaines de nouveaux cas auront éclaté, mettant encore une fois à mal les principes mêmes de la République Française.